

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 443

Rubrik: Vaud

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le privilège gymnasial

Que sont devenus les élèves vaudois libérés de la scolarité obligatoire en été 1977 ? Selon une enquête menée par les conseillers en orientation (voir « Perspectives », bulletin du département de l'Instruction publique, No 1/1978), 25% d'en-

Rappel. Selon les statistiques officielles, il y avait en Suisse, pendant l'année scolaire 1976/1977, 1,37 millions d'élèves, apprentis et étudiants, dont, entre autres, 54 200 étudiants immatriculés dans les « hautes écoles », 132 500 élèves fréquentant un jardin d'enfants, 904 200 en âge de scolarité obligatoire et 18 200 élèves suivant un cycle de formation extra-universitaire. Parmi les élèves en âge de scolarité obligatoire, à peu près autant de filles que de garçons; mais pendant la scolarité post-obligatoire, l'équilibre disparaît; c'est ainsi que dans les écoles préparant à la maturité, 39% des élèves sont des jeunes filles; cette proportion monte à près de 70% dans les autres écoles de formation générale (écoles d'interprètes, écoles de langues, écoles pour les professions de l'enseignement); dans les écoles professionnelles, un élève sur trois est du sexe féminin; dans les écoles professionnelles supérieures (formation universitaire), les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les écoles pour les professions de l'enseignement (61%), alors que dans tous les autres domaines on n'enregistre qu'une femme pour cinq hommes. La statistique a porté tant sur les écoles privées que publiques.

tre eux poursuivent des études (dans les gymnases, dans les nouvelles classes de raccordement — dont le succès est évident : un élève sortant des classes supérieures sur cinq a choisi d'y entrer), 11% suivent les cours d'une école professionnelle

à plein temps et 50% ont entrepris un apprentissage.

D'autres chiffres significatifs : si neuf élèves sur dix se sont lancés dans une formation scolaire ou professionnelle, 350 filles ne commencent aucune formation professionnelle reconnue en sortant de l'école primaire (soit le 27%)...

De l'avis du directeur de l'Office d'orientation professionnelle, le chômage des jeunes à la sortie de la scolarité obligatoire est quasi-inexistant : seuls douze cas étaient encore en suspens le 1er septembre 1977. Force est donc de supposer que c'est après leur apprentissage que beaucoup de jeunes (qui, en 1975, représentaient le 30% des chômeurs) ne trouvent plus de travail. Sous cet éclairage, on comprendra peut-être mieux la proposition du Conseil national de n'obliger le maître d'apprentissage à dire à son apprenti que trois

mois à l'avance — au lieu de six — s'il pourra rester ou non à son service... Et que dire du Conseil des Etats qui, lui, souhaite supprimer toute espèce de délai en la matière !

Relevons enfin, pour en terminer avec cette lecture des statistiques officielles, que seuls 12% des élèves de la volée 1977 sont encore susceptibles de commencer des études universitaires. Peut-on imaginer combien, parmi ces 301 garçons et 419 filles qui sont dans une section gymnasiale, réussiront leur bachot et voudront entrer à l'Université ? Une chose est certaine : le canton de Vaud est loin d'envoyer tout le monde à l'Université, contrairement à ce qu'affirment certains pourfendeurs de la démocratisation des études, présentée alors comme la cause de tous nos maux (baisse du niveau des études, dévalorisation des professions manuelles, entre autres) !

VAUD

Sous le couvercle de l'Entente vaudoise

Qu'elles sont avenantes ces cinq têtes cravatées qui fleurissent à travers le canton de Vaud sur les affiches électorales de l'« Entente » ! Trois radicaux, un libéral et un PAI/UDC réunis sollicitent en effet les suffrages des Vaudoises et des Vaudois pour la reconduction pure et simple de la majorité sortante à l'exécutif cantonal, au Conseil d'Etat. Et l'opération se fait avec le sourire, comme si rien ne s'était passé, sous le signe de l'« Entente ».

Il suffit pourtant de soulever le couvercle de cette entente, pour constater qu'elle est aussi bourgeoise que peu cordiale.

Rappelez-vous les élections récentes à la Municipalité de Lausanne, où cette entente n'avait été qu'un chiffon de papier entre les mains des radicaux décidés à préserver le siège de syndic du radical Delamuraz : on écarte sans autre le démocrate-chrétien Mugny, bon et loyal compagnon

de l'« entente » lausannoise (radicaux + libéraux + chrétiens-sociaux) pourtant; et prend « sa » place, avec la bénédiction des « grands » de l'« Entente », l'environnementaliste Rochat dont le groupe assure au mieux la réélection des municipaux bourgeois.

Depuis lors, les démocrates-chrétiens, vexés, ont repris leur « totale indépendance » (assemblée des délégués du 25 janvier 1978)... Depuis lors donc, il faut croire que les « principes communs des partis de l'entente vaudoise », publiés pour la législature 1974—1977, sont légèrement dépréciés. Qu'importe, les cinq candidats sourient sur l'affiche commune...

Mais sous le couvercle de l'« Entente » bouillonnent d'autres (petites) histoires. Voyez celle qui a pour cadre l'arrondissement de Moudon, et qui mérite quelques précisions !

Moudon, cœur du pays vaudois, seul district dont le préfet soit membre du Parti des paysans, artisans et indépendants de l'Union démocratique du centre (PAI/UDC). Moudon, dont l'arrondissement (circonscription électorale déterminante pour les élec-

tions au législatif cantonal, au Grand Conseil) élisait, lors de la précédente législature, quatre députés, deux PAI/UDC, un radical et un socialiste. Dans ce bastion paysan-là, l'« Entente » craque aussi. Jusqu'ici sans trop de bruit, sous le couvercle comme il se doit.

Une manœuvre des « gros »

Le pot-aux-roses : une manœuvre électorale, dans l'arrondissement, de deux partenaires de l'« Entente », les libéraux et les radicaux. La force de ces deux partis sur place : les premiers ne pèsent pas lourd dans la région : ayant juste atteint le quorum il y a quatre ans, élire seuls un député est hors de leur portée; les seconds, comme on l'a vu, en sont restés à un seul député, pendant la législature écoulée. On s'acheminait donc vers le « statu quo » pour le Grand Conseil. Surprise pourtant au dépôt des listes : les libéraux et les radicaux s'entendent sur une liste commune ! Réflexion faite, cette « coalition » inattendue ne peut menacer qu'un des deux sièges du PAI/UDC, par ailleurs partenaire de l'« Entente »... Une fois de plus, à l'intérieur de celle-ci, les deux plus « gros » se sont entendus pour faire la peau du plus faible (ici le paysan, à Lausanne le démocrate-chrétien). La loi de la jungle. On est loin des sourires de l'affiche électorale.

Le plus piquant, dans cette histoire, est que les deux candidats-députés PAI/UDC, MM. Berger et Blanc, qui doivent ainsi faire face à Moudon à la menace de leurs alliés, sont bien connus : le congrès du parti PAI/UDC avait dû trancher entre eux deux pour choisir un successeur au conseiller d'Etat Marc-Henri Ravussin, démissionnaire, qui représentait les forces paysannes au Conseil d'Etat depuis 1962 !

M. Marcel Blanc l'ayant emporté devant le congrès des siens, il sourit depuis lors, en compagnie des têtes de l'« Entente », sur les affiches électorales pour le Conseil d'Etat... et par ailleurs (le cumul des candidatures est autorisé) il se bat contre ces mêmes partenaires pour un siège de député de l'arrondissement de Moudon.

Candidats sur le gril

Aurez-vous encore juste le temps d'interpeller « vos » députés ou candidats-députés, ou vos candidats au Conseil d'Etat. Si oui, voici les questions que vous pourriez leur poser pour former votre opinion, s'agissant de la politique de l'énergie. Des suggestions d'un de nos lecteurs, Iurg Barblan (voir son « point de vue » dans DP 441).

Soit une initiative cantonale pour les économies d'énergie : déposée l'an dernier, elle doit être soumise au peuple au cours de la prochaine législature; elle demande à l'autorité d'élaborer un cadre légal pour toutes les dispositions utiles à la prévention du gaspillage de l'énergie, à une utilisation plus rationnelle de l'énergie disponible et au recours aux énergies nouvelles non-polluantes (solaire, etc.)...

Soit la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) : alors que tout devrait être mis en œuvre pour économiser l'énergie, la CVE, entreprise cantonale, pousse de toutes ses forces au gaspillage, en particulier en recommandant et en facilitant le chauffage électrique dans les immeubles (M. Jacques

Desmeules, son directeur, s'est glorifié l'an dernier d'avoir conquis cinq cents nouveaux clients à cette forme de chauffage); on sait qu'il s'agit du chauffage bête par excellence, par radiateurs électriques, qui, pour le même résultat, consomme trois fois plus de courant, alors qu'il existe un chauffage électrique intelligent, par pompes à chaleur...

Soit enfin, les situations de Bex et de Lucens : si les habitants de ces régions restent seuls dans leur combat contre les dépôts de déchets nucléaires, ils seront battus; ils ont besoin de l'appui sans réserve des autorités cantonales et en particulier de leur opposition résolue à toutes mesures facilitant l'exercice du droit d'expropriation de la Confédération au bénéfice d'entreprises privées ou publiques...

D'où trois questions précises : êtes-vous décidés à défendre l'initiative pour les économies d'énergie devant le Grand Conseil et devant le peuple ? Etes-vous prêts à intervenir pour mettre fin à la politique menée par la Compagnie vaudoise d'électricité ? Etes-vous prêts à donner votre appui sans réserve aux gens de Lucens et de Bex ?

REÇU ET LU

Des voix parallèles

En Suisse romande, la presse dite parallèle tente de se donner les moyens de faire entendre sa voix. C'est du moins ce que l'on peut déduire de divers mouvements de concentration, enregistrés ici et là ces derniers mois. Après l'apparition d'un organe unique des mouvements acquis à la non-violence, « Le Rebrousse-Poil » (voir DP 438), né de la fusion de « Combat non-violent » et du « Résistant à la Guerre » (cf. DP 438), voilà, cette fois-ci dans les milieux écologiques et anti-nucléaires, une nouvelle tentative de mise en commun rédactionnelle : « Le Neutron libéré romand » annonce que ses deux prochains numéros paraîtront jumelés à « Vivre demain » !

Cette expérience s'annonce importante. « Vivre demain » (case 439, 1200 Genève 1) regroupait déjà les contributions de l'Institut de la Vie, du World Wildlife Fund (section de Genève), de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève, du Groupement des associations pour la sauvegarde des villages genevois et d'Arcadie, association contre la pollution; grâce au jumelage avec le « Neutron libéré », on pourra donc trouver dans cette publication des textes plus spécialement axés sur la lutte antinucléaire, tels que les conçoivent le Groupement neuchâtelois pour une nouvelle politique de l'énergie, le Comité de coordination contre Verbois nucléaire, la Commission fribourgeoise pour une politique de l'énergie, les Amis de la Terre (Neuchâtel), tous anciens du « Neutron »; dans le même temps, « Vivre demain » portera sa parution de neuf à douze fois par an...